

# Ligue des **droits de** **l'Homme**

FONDÉE EN 1898



Paris, le 13 octobre 2015

Aux président(e)s, de sections, fédérations et comités régionaux

Cher(e)s ami(e)s,

A quelques semaines de la tenue de la Conférence de Paris sur le climat, le passage à un développement durable est une urgence pour la protection et la promotion des droits de l'Homme. Les appétits financiers dérégulés et les politiques à court terme compromettent déjà le droit à la survie de populations touchées, dans diverses parties du monde, par la montée des océans et par les catastrophes écologiques, et menacent, en France comme ailleurs, le droit à un « environnement équilibré », le droit à la protection de la santé, le droit à l'eau, le droit à une alimentation saine, etc.

Aucun de ces droits ne peut être assuré sans déploiement démocratique de la citoyenneté. Cela suppose, face à l'opacité de puissants lobbies industriels, le respect du droit des citoyens à l'information, à la participation politique réelle aux débats et aux décisions (sans confiscation par l'expertise) et au contrôle démocratique de leur application.

A travers ces débats, les impératifs de survie de l'espèce humaine doivent être conciliés, dans une « transition juste », avec les droits économiques et sociaux : droits des producteurs et salariés face aux conséquences des évolutions nécessaires ; aspiration légitime des pays pauvres et émergents au progrès économique et social. Le développement durable doit être aussi un « développement humain » au sens du Programme des Nations unies pour le développement : pas d'effectivité des droits sans développement durable, mais pas de développement durable sans indivisibilité des droits.

Pour que les actes suivent les paroles, une nouvelle rationalité économique, fondée sur le développement des « communs », la promotion des énergies renouvelables, la relocalisation des productions et les transferts Nord/Sud de moyens de lutte contre le changement climatique, doit être définie et mise en œuvre par les autorités politiques, dont la mission est de fixer les règles applicables aux agents économiques et financiers. Cela suppose l'articulation d'actions locales, régionales, nationales et intégrées par régions du monde, mais rien de décisif n'est possible sans un accord légitime à l'échelle planétaire. Tel est l'enjeu, six ans après l'échec de Copenhague, de la Conférence de Paris.

Mais si les citoyens ne se mobilisent pas pour les y contraindre, les gouvernants et les diplomates ne résisteront pas aux lobbies industriels, aux égoïsmes nationaux et à la tentation des affichages sans engagements contraignants. La société civile française est aujourd'hui en première ligne dans ce mouvement à construire pour la justice environnementale et pour un avenir viable de l'humanité.

**La LDH va s'impliquer activement dans cette mobilisation d'une importance vitale. C'est pourquoi elle a rejoint la Coalition mondiale « Climat 21 ».**

## LA COALITION CLIMAT 21

Alors que la France s'apprête à accueillir le sommet des Nations unies sur le changement climatique du 30 novembre au 11 décembre 2015, plus de 130 organisations de la société civile, des syndicats aux associations de solidarité internationale, en passant par des organisations confessionnelles, des ONG de défense des droits humains (dont la LDH), de l'environnement ou encore des mouvements sociaux, se sont alliées au sein de la Coalition Climat 21.

Ensemble, elles affirment que ces négociations, si elles sont une étape nécessaire, ne seront pas suffisantes pour combattre le dérèglement climatique et les inégalités qu'il entraîne, comme nous l'ont montré celles des 20 dernières années. C'est pourquoi elles appellent les citoyennes et les citoyens à profiter du rayonnement politique et médiatique de la COP21 pour s'organiser et se mobiliser largement afin de lancer ensemble un mouvement fort et durable pour la justice climatique. Ouvert à toutes et à tous, ce mouvement puise sa force dans sa diversité.

**Toutes les sections, toutes les militantes et tous les militants de la LDH sont invités à participer à cet élan citoyen :**

- en co-organisant les marches pour le climat qui vont être organisées les 28 et 29 novembre (à Paris le 29 novembre) Des marches sont organisées en France, le 28 ou le 29 novembre 2015. Pour plus d'informations, cliquez ici
- en participant aux débats du Sommet citoyen pour le climat qui se tiendra à Montreuil les 5 et 6 décembre (La LDH organise en particulier un atelier-débat "Transition climatique, transition démocratique ?" dans le « Climate Forum » de ce Sommet citoyen pour le climat, le 5 décembre 2015
- en participant à la journée mondiale de mobilisation et d'action qui aura lieu le 12 décembre, lendemain de la clôture de la COP21
- dès à présent en utilisant et en diffusant tous les visuels de la campagne de la Coalition (les visuels de la campagne)
- en suivant l'actualité et le développement de cette campagne sur le site de la Coalition ([coalitionclimat21.org](http://coalitionclimat21.org)) et sur les réseaux sociaux ([facebook.com/climat21](https://www.facebook.com/climat21) et [twitter @Climat21](https://twitter.com/Climat21))

Consultez la [« VIDEO. COP21 : NICOLAS HULOT « YOLO » VEUT « CASSER INTERNET » POUR SAUVER LA PLANÈTE »](#) et [SIGNÉZ LA PÉTITION EN LIGNE !](#)

Comptant sur votre participation,

Cordialement,

**Jean-Pierre Dubois et Anne Tardieu**  
**Responsables du groupe de travail**

Ligue  
des **droits de**  
**l'Homme**



Groupe de travail  
« Développement durable »